

Engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, le Centre Hospitalier de Rochefort s'est fixé comme objectifs de :

- Améliorer la réponse aux besoins de santé sur le territoire sanitaire et le département de Charente Maritime, dans le cadre d'une coopération renforcée avec ses différents partenaires (établissements de santé publics et privés, établissements et services médico-sociaux, professionnels libéraux...) destinée à développer les filières de soins notamment ;
- Respecter les exigences légales et réglementaires, et autres, applicables à l'établissement, au moyen du développement de la veille réglementaire et la mise en place de plan d'actions prioritaires ;
- Renforcer la sécurité des soins par des actions de prévention et de maîtrise des risques ;
- Faire progresser la qualité du service rendu aux patients tant au niveau des soins, de l'accueil, de l'information et des prestations logistiques,
- Développer l'Evaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) qui consiste à comparer régulièrement les pratiques effectuées et les résultats obtenus au regard des recommandations professionnelles ;
- Garantir le respect des droits des patients, en développant les bonnes pratiques de prise en charge, notamment en ce qui concerne la bientraitance, l'information sur les soins et la prise en charge de la fin de vie ;
- Améliorer la prise en charge de la douleur dans l'ensemble des services cliniques et médico-techniques ;
- Renforcer la participation des usagers et de leurs représentants à la définition de la politique d'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge et au suivi de sa mise en œuvre, au sein de la commission des relations avec les usagers, et par l'évaluation régulière du niveau de satisfaction des usagers intégré à la démarche d'amélioration continue de la qualité ;
- Développer la culture qualité et sécurité des professionnels dans l'ensemble des secteurs d'activité, à travers des actions d'information et de formation aux enjeux, aux objectifs et aux réalisations dans le domaine de la qualité et de la sécurité des soins ;
- Déployer la démarche d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et des prestations dans l'ensemble des secteurs d'activités, notamment par le développement de l'évaluation des pratiques professionnelles, la mise en place de référents, la formation des professionnels, et la définition d'un volet qualité sécurité dans les contrats de pôles ;
- Poursuivre la démarche d'amélioration du dossier du patient comme outil de la coordination et de la continuité des soins, de valorisation des activités et d'évaluation des pratiques, en s'appuyant sur des supports homogènes pour le dossier médical et le dossier de soins, dont l'utilisation doit être maîtrisée par tous les intervenants dans la prise en charge du patient ;
- Garantir la sécurité du circuit du médicament, par le développement des bonnes pratiques de prescription, de préparation, de dispensation et d'administration, pour atteindre les objectifs définis dans le contrat de bon usage du médicament ;
- Renforcer la sécurité du système d'information dans le contexte d'une informatisation croissante de la production de soins ;
- Développer la performance des plateaux techniques (imagerie, biologie, bloc opératoire) ;
- Améliorer la qualité de la prise en charge en urgence ;
- Structurer et développer la démarche qualité dans les secteurs d'activités médico-sociales (CSAPA et EHPAD)